

*SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2022042

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2022

Objet : COMMUNICATION ETAT DE LA DETTE INFO OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ATTRIBUTION AU PRESIDENT CA

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 30/03/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-042 Communication Etat de la dette.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220321-2022042-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/03/2022



# COMMUNICATION N° 2022-042

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	23
QUORUM	9

### SÉANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt et un mars à dix heures et cinq minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 3 mars 2022.

**Etaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, LAFFONT Didier, LAURENTIES Céline, LAMANT Sophie, BOUCHE Joël, ITIER Alain, GILLON Christophe, CAZALOT Christian

**Etaient excusés :** SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, VINCINI Sébastien, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, STORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, DUNAL Jonhny, SERVAT Jacques, BOYER Maxime, MORIN Claude

**OBJET :** COMMUNICATION - ÉTAT DE LA DETTE - INFORMATION DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération n°2021/110 en date du 6 septembre 2021, le conseil d'administration du SDIS a donné délégation au président du conseil d'administration pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Conformément à l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil d'administration doit informer les membres de l'assemblée délibérante des actes pris dans le cadre de cette délégation.

### Gestion de la dette

Le recours à l'emprunt a été en 2021 de 875 k€. Il correspond à l'encaissement, obligatoire en fin d'exercice, du capital restant pour le contrat conclu en 2009 par le SDIS auprès du Crédit Agricole, consolidé au 31 juillet 2010, et ayant fait l'objet d'un remboursement provisoire anticipé.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Cet emprunt a fait l'objet d'un nouveau remboursement provisoire anticipé début 2022

### L'encours de dette

Sur l'exercice 2021, le SDIS n'a pas contracté de nouveaux emprunts. Aussi, compte tenu du capital amorti, le montant du désendettement constaté sur l'exercice 2021 s'élève à 437 k€ et a pour conséquence la baisse des frais financiers.

A la date du 31 décembre 2021, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 6 488 441 €

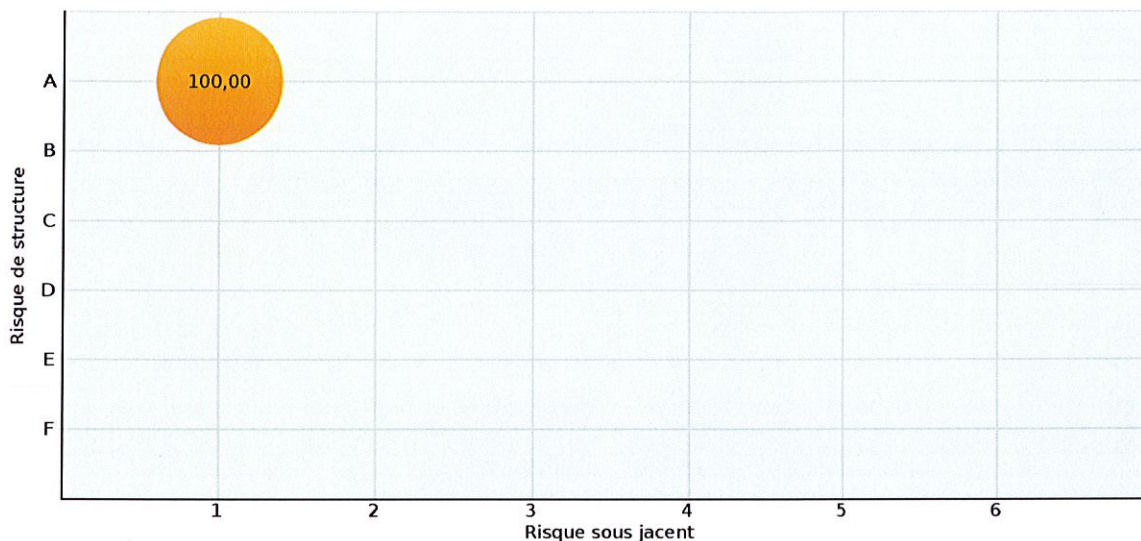
3 contrats de prêt en cours.

100 % de dette classée en 1-A selon la classification des risques Gissler :

\* indices : zone euro

\* structure : échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, taux variable simple, taux fixe, taux fixe à phase.

L'annexe correspondante est jointe au compte administratif 2021.



Compte tenu des emprunts contractés lors des exercices antérieurs, la structure de l'encours de dette au 31/12/2021 se décompose comme suit :

### Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle
6 488 441 €	3,08 %	14 ans et 1 mois

### Dette par nature

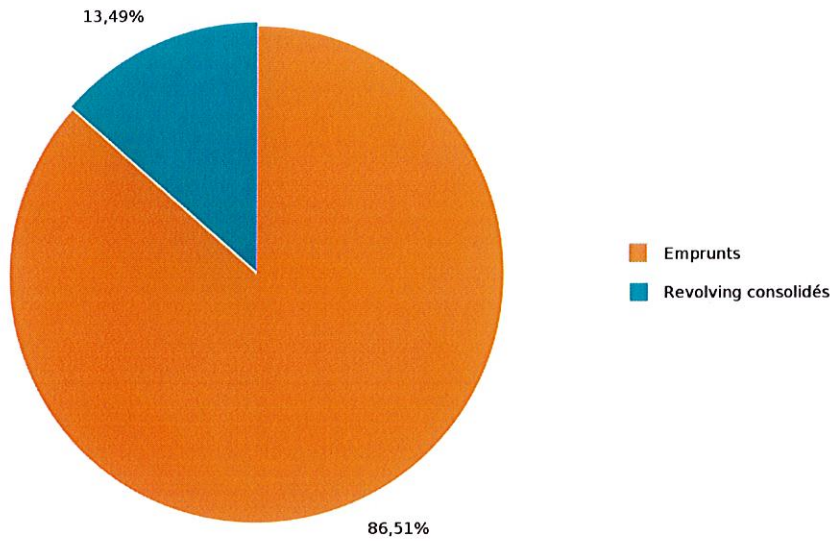
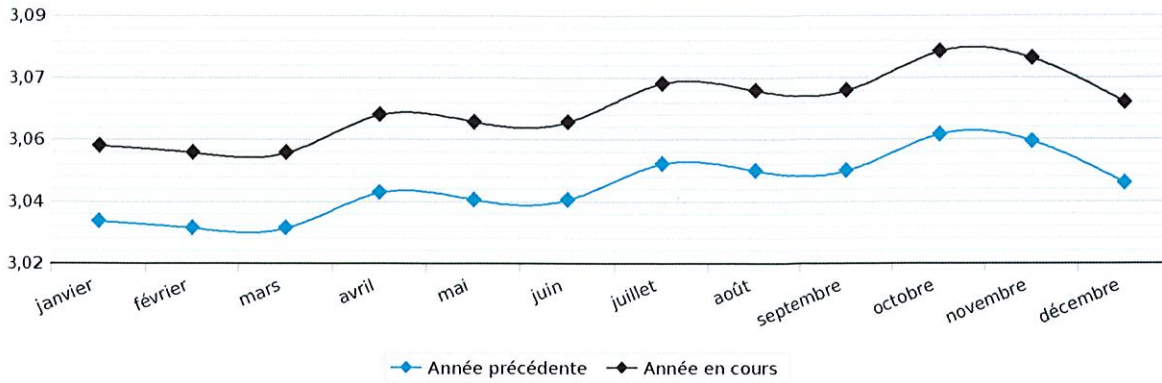
	Nombre de lignes	Capital restant dû	Taux moyen
Emprunts	2	5 613 441 €	2,99 %
Revolving consolidés	1	875 000 €	3,65 %
<b>Total dette</b>	<b>3</b>	<b>6 488 441 €</b>	<b>3,08 %</b>
Revolving disponibles		0 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>6 488 441 €</b>	

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

# Évolution annuelle du taux moyen (%)



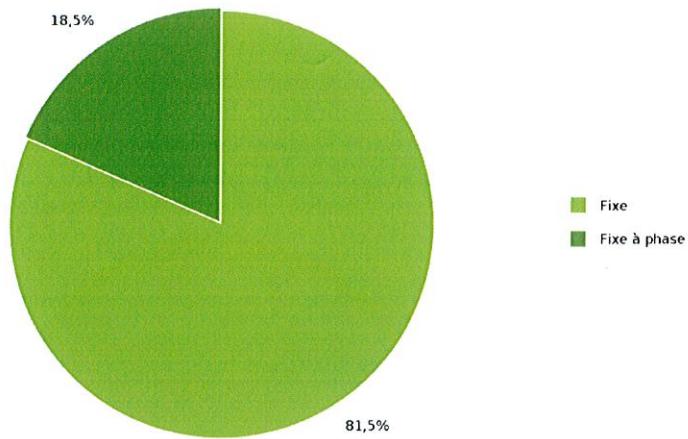
## Dette par type de risque

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 288 441,25 €	81,51%	3,57%
Fixe à phase	1 200 000,00 €	18,49%	0,93%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>6 488 441 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,08%</b>

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

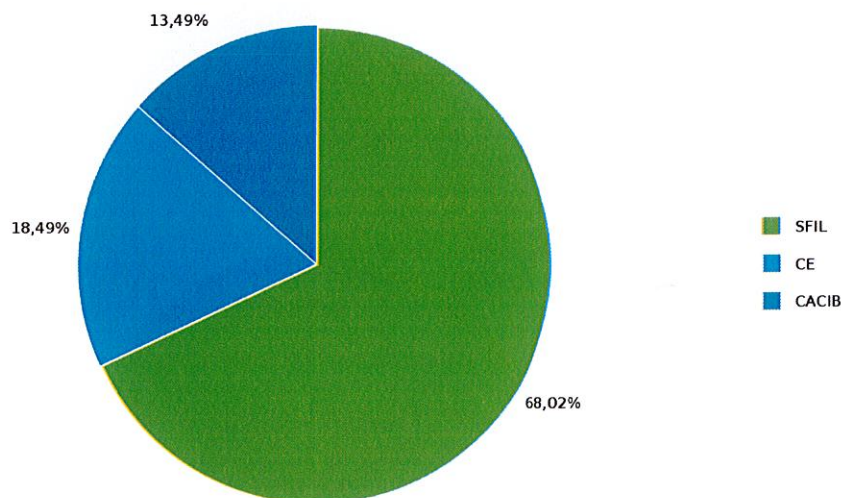
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.



### Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	4 413 441,25 €	68,02%
CAISSE D'EPARGNE	1 200 000,00 €	18,49%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	875 000,00 €	13,49%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>6 488 441.25 €</b>	<b>100,00%</b>



### Évolution de l'encours de dette

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette	11 198 541	10 530 194	7 355 872	6 925 360	6 488 411

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération  
 Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne  
 La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

**Évolution des frais financiers**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Frais financiers</b>	370 182,33	350 171,54	326 376,24	223 413,10	208 995,72

**Tableau d'extinction de la dette hors revolving consolidé**

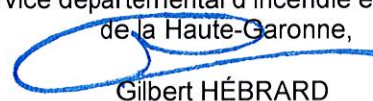
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	CRD fin d'exercice
2021	6 925 360,48 €	436 919,23 €	6 488 441,25 €
2022	6 488 441,25 €	443 554,86 €	6 044 886,39 €
2023	6 044 886,39 €	450 426,06 €	5 594 460,33 €
2024	5 594 460,33 €	457 541,19 €	5 136 919,14 €
2025	5 136 919,14 €	464 908,90 €	4 672 010,24 €
2026	4 672 010,24 €	472 538,17 €	4 199 472,07 €
2027	4 199 472,07 €	480 438,28 €	3 719 033,79 €
2028	3 719 033,79 €	488 618,84 €	3 230 414,95 €
2029	3 230 414,95 €	497 089,81 €	2 733 325,14 €
2030	2 733 325,14 €	330 861,50 €	2 402 463,64 €
2031	2 402 463,64 €	264 944,58 €	2 137 519,06 €
2032	2 137 519,06 €	274 350,11 €	1 863 168,95 €
2033	1 863 168,95 €	284 089,54 €	1 579 079,41 €
2034	1 579 079,41 €	294 174,72 €	1 284 904,69 €
2035	1 284 904,69 €	304 617,92 €	980 286,77 €
2036	980 286,77 €	315 431,86 €	664 854,91 €
2037	664 854,91 €	326 629,69 €	338 225,22 €
2038	338 225,22 €	338 225,22 €	0,00 €

**ENTENDU** le rapport du président,

Les membres du bureau du conseil d'administration,

**PRENNENT ACTE** de cette communication.

Le président du conseil d'administration  
 du service départemental d'incendie et de secours  
 de la Haute-Garonne,



Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.